sociétés s'occupant d'affaires au Congo, auquel il a été favorablement répondu. Malgré tout, les prévisions pour l'avenir ne sauraient être rassurantes vu l'accroissement probable des dépenses. L'entretien des malades dans les hôpitaux du Congo coûte fort cher ; une somme de fr. 7268.50, indépendamment de la rémunération de fr. 300 accordée aux sœurs, a été employée en 1898. La dépense totale s'est élevée à fr. 34,950.19, et ce n'est que grâce à l'augmentation sensible des dons volontaires qu'elle a pu être largement couverte et laisser un excédent de recettes, qui capitalisé avec la fortune sociale, a porté celle-ci au chiffre de fr. 81,223.64.

Au cours des délibérations qui suivirent la lecture de ces deux rapports, l'assemblée décida, relativement aux améliorations réclamées par le Dr Etienne à l'hôpital de Boma, de donner pleins pouvoirs au bureau pour faire construire une passerelle destinée à relier les pavillons.

DANEMARK

LA SOCIÉTÉ DANOISE EN 1898

Lorsque éclata la guerre hispano-américaine, la Société fut invitée — comme toutes les autres Sociétés de la Croix-Rouge — par le Comité international de Genève, à prêter secours aux Croix-Rouge des parties belligérantes. La Société répondit à cet appel en envoyant à chacune des deux Croix-Rouges la somme de 500 fr. Ce secours n'était, il est vrai, pas considérable en soi, mais relativement aux contributions des autres Sociétés, et vu l'état de la fortune sociale, il n'était pas si minime. Il est à regretter que pendant les longues années où la Croix-Rouge a exercé son œuvre dans tout le monde civilisé, notre Société ne soit pas plus connue et appréciée, car les dernières années présentent même une diminution assez considérable du nombre des membres.

C'est pourquoi le Comité prie instamment les membres de la Société de faire de la propagande chacun dans son cercle, pour l'œuvre de la Société, qui de tout temps, et surtout en temps de

guerre, est d'une grande importance nationale et humanitaire.

Partout, même dans les grandes armées, la conviction se fait fortement sentir que les mesures prises par le gouvernement sont loin de suffire aux soins qu'il faut porter aux malades et blessés en temps de guerre. Les guerres des dernières années, tant la guerre turco-grecque que la guerre hispano-américaine, en offrent les preuves les plus tristes. Reste alors l'initiative privée et la bienfaisance personnelle, ainsi que l'amour du prochain, auxquels il faut avoir recours. L'organisation de tels secours au moment où éclate la guerre, est chose presque impossible ; il faut tout organiser et préparer en temps de paix, tant pour le personnel que pour le matériel, et pour tout cela il faut de l'argent.

Dans le courant de l'année, le Comité a perdu un de ses membres, M. le chambellan E.-J.-A. Carstensen. Il fut membre du Comité depuis la fondation de la Société, et l'on se souviendra toujours de la part qu'il a prise à cette constitution et le grand intérêt qu'il portait à l'œuvre poursuivie.

Une autre perte douloureuse est celle du professeur Stûdsgaard, docteur en médecine, qui a été membre du Comité pendant dix ans et a pendant ce temps dirigé avec une grande habileté et une conscience à toute épreuve l'éducation des élèves infirmières et celle des infirmières de province, laquelle se fait sous le contrôle de la Société. Il a continué cette tâche, même après avoir quitté le Comité, jusqu'à sa mort.

Un changement s'est opéré, au commencement de cette année, dans la composition du Comité, par l'admission dans celui-ci de M. Gredsted, directeur d'hôpital et conseiller de justice, qui a été chargé des affaires concernant l'éducation des infirmières.

Le 14 mars de cette année, il a plu à la princesse royale de Danemark de donner une nouvelle preuve de son vif intérêt pour l'œuvre de la Croix-Rouge en entrant dans la Société comme membre honoraire.

L'exploitation de la Clinique de la Société s'est faite cette année de la même manière que l'année dernière. Dans le courant de l'année, la Société et les médecins de la Clinique ont convenu de ne point admettre dans celle-ci les femmes en couches. Ont été traités en 1898, outre 11 malades — 8 femmes et 3 hommes — qui y étaient depuis l'année précédente, 211 malades, 78 sous M. le professeur Levy et 133 sous M. le Dr Rovsing. De ces 211

malades qui ont passé à l'hôpital 5,780 jours en tout, 76 étaient des hommes, 130 des femmes et 5 des enfants. Une partie des malades ont été soumis à un traitement ambulatoire, selon leur désir.

Depuis le 1er avril 1898, un nouveau règlement pour le service des soins aux malades a été introduit dans l'hôpital de la garnison de Copenhague, comportant entre autres améliorations, une augmentation du nombre des infirmières, la nomination d'une infirmière supérieure dans chacune des quatre grandes sections, l'égalité de traitement pour les infirmières de la Société et le personnel préposé au soin des malades dans les hôpitaux civils. Conformément à la convention avec le corps des médecins de l'armée, dans laquelle il avait été statué que la Croix-Rouge mettrait tous les semestres d'été des infirmières à la disposition de cet hôpital militaire, trois des infirmières de la Société y ont été en service du 10 avril au 9 octobre. Au milieu du semestre un échange a eu lieu, de sorte que cette année six infirmières en tout ont eu l'occasion d'apprendre le service des hôpitaux militaires soit par le fait de leur tâche journalière, soit grâce aux cours faits à l'hôpital. L'hôpital de la garnison a, comme les années précédentes, exprimé sa satisfaction particulière du service des infirmières de la Société. Deux de nos infirmières, qui auparavant avaient servi provisoirement à l'hôpital de la garnison, y ont été définitivement attachées.

Dans une séance du Comité, il a été décidé dans le courant de l'année de substituer au fonds de retraite des infirmières, un livret de Caisse d'Epargne au nom de chaque infirmière. Ces livrets sont administrés par la Société, qui en a la garde et les délivre aux infirmières lorsqu'elles quittent le service. Les infirmières touchent alors sur leur dépôt l'intérêt que donne la Caisse d'Epargne.

A l'avenir lorsqu'une infirmière quittera le service sans toucher la somme qu'elle aurait épargnée, celle-ci sera distribuée avec les intérêts aux infirmières qui seront à cette époque au service de la Société ; les dons faits dans le courant de l'année à toutes les infirmières seront inscrits sur le livret de la Caisse d'Epargne et répartis également, avec les intérêts, à la fin de l'année, aux infirmières qui étaient au service de la Société à l'époque du don.

Depuis la fin de 1898, les infirmières Christine Reinhard et Thora Krohn, ont été placées à l'hôpital « Evangelismos » à Athènes, la première en qualité de directrice, la seconde comme

adjointe. Le Comité considère ce fait comme une preuve qu'on a su apprécier en Grèce les services qu'ont rendus les sœurs danoises de la Croix-Rouge pendant la guerre gréco-turque.

En 1898, la Société a fait l'éducation de 7 élèves-infirmières, dont 4 ont été reçues infirmières. Elle a encore nommé infirmières deux élèves qui avaient elles-mêmes pourvu à leur instruction. L'une des élèves-infirmières a été jugée incapable de soigner les malades.

A la fin de 1897, la Société disposait de 60 infirmières dont l'éducation était terminée. Dans le courant de l'année 1898, 6 ont été reçues. Huit infirmières ont sollicité et reçu leur démission du service de la Société : 5 pour cause d'âge et de maladie, 2 pour se marier et une pour entrer dans un autre service ; la Société comptait donc, au commencement de cette année, 58 infirmières. De celles-ci, huit sont hors cadre (deux d'entre elles sont infirmières supérieures à l'hôpital de la garnison et deux servent dans un hôpital à Athènes) deux autres sont attachées à chacun des hôpitaux d'Elseneur et de Fredericia, et huit sont au service de différentes cliniques, de sorte que 40 infirmières pouvaient, au 1er janvier, être mises à la disposition des particuliers.

Au service des particuliers, les infirmières ont fait 11,604 jours de garde en 353 services, dont 266 à Copenhague et aux environs, 87 en province et à l'étranger.

Les dépenses qui résultent de soins gratuits et à prix réduits, et qui se sont élevées à 1702 krones, ont été couvertes au moyen du « legs Spannier », du « fidéi-commis Classen », du fonds « Raben-Lewetzau » et de la Caisse d'Epargne de Copenhague et des environs.

Il y a eu, cette année, sous les auspices de la Société, des cours de « Samaritains » à Odensee, sous la direction de M. Svendsen, médecin militaire.

Sous le contrôle et la direction du Comité central, 14 élèves infirmières — dont 2 de 1897 — ont, en 1899, avec le concours de l'Etat, été élevées pour des Sociétés de secours aux malades de la province. De celles-ci, 8 ont terminé leur éducation, tandis que 2 la poursuivent en 1899.

La situation financière de la Société se résume comme suit [1] :

[1] Une krone vaut environ fr. 1 39.

Recettes	Kr.	11,498 63
Dépenses	Kr.	7,594 39
Fonds disponibles	Kr.	4,204 34

Fortune de la Société au 1er janvier :

	1898 Kr. öres	1899 Kr. öres
Fonds placés	21,600 —	21,400 —
Fonds disponibles	1,952 59	4,204 34
Total	23,552 59	25,604 34

Le Comité sectionnaire d'Aarhuus disposait, à la fin de 1898, de 15 infirmières dont l'éducation était faite; 5 étaient attachées à différents hôpitaux militaires du Jutland et de la Fionie, une à l'hôpital épidémique d'Ebeltopt, une à celui de Randers, et 8 au service des particuliers de Aarhuus et des environs.

Ces 8 infirmières, et une infirmière qui a démissionné fin mars, ont fait 1766 journées de service.

La recette pour le service des infirmières s'est élevée à 4,703 krones.

Les cotisations des membres ont atteint le chiffre de 888 krones, y compris 200 krones de la Municipalité de Aarhuus et 100 krones du conseil de la préfecture de Aarhuus, pour les années 1897 et 1898.

Fortune de la Société sectionnaire fin 1898 :

Fonds placés et argent disponible	Kr.	7,926 68
Créances	»	453 —
Total	Kr.	8,379 68
Fonds de retraite des infirmières	Kr.	22,682 08

En outre, la Société sectionnaire possède une obligation de 1000 krones, dont une ancienne infirmière a l'usufruit.